

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES  
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE  
Sous-Comité juridique**

*Transcription non éditée*

**832<sup>e</sup>** séance

Mardi 5 avril 2011, à 10 heures  
Vienne

*Président* : M. A. Talebzadeh (République islamique d'Iran)

*La séance est ouverte à 10 h 14.*

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, bonjour à toutes et à tous. Je déclare ouverte maintenant la 832<sup>e</sup> réunion du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Nous allons continuer l'examen du point 8 de l'ordre du jour, "Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles".

Nous continuerons également l'examen du point 9 de l'ordre du jour, "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial", ainsi que du point 11, "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique".

Nous continuerons ensuite l'examen du point 12, "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante et unième session du Sous-Comité juridique", pour débattre des questions d'organisation.

À la fin de cette plénière, nous écouterons un exposé technique qui nous sera fait par le représentant des États-Unis qui porte le titre de "?? aviation administration et la délimitation".

Nous lèverons ensuite la séance plénière pour que le groupe de travail sur le point 11 sur les

législations nationales puisse tenir sa troisième réunion. Celui-ci, comme vous le savez, est présidé par Mme Marboe de la délégation autrichienne.

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce projet de programme de travail pour ce matin ? Cela ne semble pas être le cas.

Je voudrais vous informer, Mesdames et Messieurs, du fait qu'à la fin de la séance de cette après-midi, à 18 heures, une réception est organisée par la délégation des États-Unis d'Amérique. Celle-ci aura lieu dans la salle Mozart du restaurant du CIV, le Centre international de Vienne. Une invitation a été placée dans vos casiers.

**Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles** (point 8 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le **PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Comme je vous l'ai dit, Mesdames et Messieurs, je voudrais que nous continuions l'examen du point 8, "Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles".

Le premier orateur sur ma liste au titre de ce point est le représentant de la Chine. Le représentant de la Chine a la parole. M. Zeng Yanan a la parole. Allez-y, Monsieur.

**M. Y. ZENG** (Chine) [*interprétation du chinois*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur

---

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



le Président, la délégation chinoise félicite UNIDROIT pour les efforts déployés pour rédiger un projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux. Nous nous félicitons des résultats obtenus jusqu'à présent et nous appuyons le travail du Sous-Comité juridique qui continue d'examiner l'évolution de la situation. Nous sommes prêts à partager avec les membres du Sous-Comité nos observations sur les questions pertinentes.

Monsieur le Président, les garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobiles sont liées à des questions financières et juridiques complexes et nous aurons besoin de toute la sagesse des experts juridiques membres du Sous-Comité et des pays membres du Sous-Comité.

Aujourd'hui, les activités spatiales, comme vous le savez, sont de plus en plus commerciales. Mettre en place les normes juridiques sur le financement, les biens spatiaux afin de permettre un développement des activités spatiales qui se fera dans l'ordre, est une entreprise judicieuse. La communauté internationale essaye d'être en prise sur le développement des activités spatiales et essaye d'améliorer et de renforcer la qualité de la législation en la matière.

La délégation chinoise, Monsieur le Président, a toujours accordé une importance très importante à ces questions et a porté une importance tout à fait particulière à l'élaboration de ce projet de protocole. Nous avons participé ainsi à toute une série d'importantes négociations, y compris la cinquième réunion du Groupe intergouvernemental d'experts qui a eu lieu à Rome au mois de février dernier. Ce groupe, cette réunion a permis d'arriver à des résultats très positifs. Le texte obtenu reflète les opinions de toutes les délégations. Il a permis de combler certaines différences et nous tenons à saluer cette réalisation.

Nous pensons que la nouvelle définition dans le texte actuel a exclu des questions qui ne sont pas mentionnées ou qui ne sont pas couvertes par les dispositions relatives au financement, tout en nous laissant quand même une certaine souplesse. C'est, je crois, une version clairvoyante, c'est un projet visionnaire étant donné qu'il ne ferme pas la porte à de nouveaux véhicules spatiaux.

Ensuite, pour ce qui est de déterminer la localisation de ces biens spatiaux, le texte veille à ce que les mesures relatives puissent être mises en œuvre en fonction de la juridiction compétente et en vertu, bien sûr, des règles internationales en la matière. C'est une avancée positive. Cela permettra d'améliorer et de renforcer l'applicabilité de ce protocole.

Ensuite, pour ce qui est des questions des dispositions relatives au service public, nous pensons que le texte maintient un équilibre entre la continuité du service public et, bien sûr, la question des garanties. Nous continuer de plancher sur des questions restées en suspens. Ce faisant, nous menons des consultations sur les départements nationaux pertinents à cet égard. La Chine est prête à travailler avec les participants de manière constructive, et à participer aux débats pour arriver à une compréhension commune de ces questions et pour œuvrer en faveur d'un développement coordonné qui profite à tous, un développement du droit spatial et du protocole. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Chine. Merci, Monsieur, pour cette déclaration d'excellente qualité. Il n'y a pas d'autre orateur sur ma liste. Je voudrais savoir s'il y en a d'autres, quand même, je me dois de le demander. Y a-t-il d'autres délégations désirant s'exprimer ? Je vois que l'Arabie saoudite a demandé la parole. Allez-y, Monsieur.

**M. A. TARABZOUNI** (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président. Je tiens tout d'abord à remercier M. Martin, le secrétaire général adjoint d'UNIDROIT pour sa déclaration. Nous avons pris part aux cinq réunions dont il nous a parlé et nous tenons à remercier les membres qui ont accepté le principe du consensus, un principe qui a permis de mener un dialogue constructif et d'arriver à des résultats de qualité pour ce qui est de ce protocole.

Dans le monde d'aujourd'hui, les activités spatiales sont, comme vous le savez, de plus en plus commercialisées, privatisées. La mise en place de règles nous permettra d'utiliser l'espace à des fins exclusivement pacifiques. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de l'Arabie saoudite. Merci, Monsieur, pour votre déclaration. Je voudrais savoir s'il y a d'autres délégations désirant s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour. Cela ne semble pas être le cas. Nous poursuivrons donc et, je l'espère, concluons l'examen du point 8, "Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles", cette après-midi.

**Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial** (point 9 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Mesdames et Messieurs, je vous propose maintenant de poursuivre l'examen du point 9 de l'ordre du jour, "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial". Il n'y a pas d'orateur à ma connaissance pour ce qui est de ce point. Je me dois quand même de poser la question. Y a-t-il des délégations désirant s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour ? Le Brésil a demandé la parole. Allez-y, Monsieur.

**M. J. MONSERRAT FILHO** (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je prends la parole, Monsieur le Président, tout simplement pour vous donner quelques informations sur les activités qui ont été déployées au Brésil dans le domaine du renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial. L'accent porte sur la formation en droit international de l'espace.

Je me dois, tout d'abord, de vous rappeler que le Brésil a accueilli le Séminaire des Nations Unies sur le droit de l'espace, organisé par les Nations Unies à Rio en 2004. Au cours de ce séminaire, nous avons réuni bien sûr des experts brésiliens, mais également des experts de tout le continent latino-américain. Ça n'a pas été une réunion, on ne peut pas vraiment dire que ça a été une réunion d'excellente qualité, mais en tout cas, le mérite de cette réunion a quand même été de lancer des activités dont nous ne disposions pas, qui n'existaient pas au niveau du continent, ce qui est quand même une bonne chose. Je pense qu'il serait bon à l'avenir d'avoir la possibilité de nous réunir à nouveau au Brésil pour organiser un séminaire ou un atelier, là encore, sur le droit spatial.

En effet, si un tel séminaire était organisé, il serait possible d'accroître le nombre de participants, favoriser la participation des universités brésiliennes. L'organisation principale dans ce domaine, à savoir le droit spatial, c'est une association pour l'instant, une association privée d'utilité publique. Il s'agit de l'Association brésilienne de droit aéronautique et spatial, SBDA, c'est son sigle. C'est une association qui a été créée en 1952, elle n'a pas encore le statut d'université et elle a été dès le départ liée aux initiatives et aux efforts déployés par le secteur aéronautique brésilien. La SBDA organise des cours de formation en droit aéronautique, en droit spatial. Ces cours sont organisés tous les ans. Il s'agit de groupes de taille réduite. Il s'agit de cours de courte durée mais qui permettent de se familiariser aux principes du droit spatial.

Tous les documents relatifs au droit spatial ont été publiés par la SBDA. Ce que je veux dire par là c'est que, au jour d'aujourd'hui, la SBDA publie des ouvrages de divulgation concernant le

droit spatial y compris les documents de base, les documents fondamentaux dans le domaine du droit spatial.

Autre organisation qui s'est intéressée à la divulgation, à la vulgarisation du droit spatial et qui a organisé des activités de vulgarisation dans ce domaine de développement des activités spatiales, une association créée en 1948, c'est l'Organisation pour le développement des sciences. C'est une association qui réunit des milliers de personnes chaque année. C'est l'association la plus importante dans le domaine du développement des sciences et un congrès annuel est organisé chaque année dans une université sur le campus de cette université.

Cette réunion aura lieu à Goyana, qui n'est pas loin de Brasilia, au centre du Brésil. Le thème choisi cette année c'est l'énergie. De multiples questions seront abordées lors de ce congrès et nous essayons bien sûr d'inclure toujours dans le programme des questions relatives au droit spatial. Cette année, un des thèmes choisis a été la sécurité des activités spatiales. La sécurité des activités spatiales est une question qui suscite beaucoup d'intérêt, l'intérêt des juristes et des gens qui s'intéressent aux questions de politique internationale.

En 2009, sachez-le également, nous avons organisé pour la première fois, un séminaire à l'université de Sao Paulo. L'université de Sao Paulo c'est l'université la plus grande du Brésil, c'est la plus connue également à l'international. Elle participe, vous le savez sans doute, aux recherches de pointe dans le domaine spatial. Cette université dispose d'une faculté de droit. C'est une université assez vieille. Ce que je veux dire par là c'est que la faculté de droit est l'une des plus anciennes du pays, la tradition au niveau de cette université est vieille de plusieurs décennies et c'est le Dr Tania Smeison qui a été invitée, il s'agit de la Présidente de l'Association du droit international. Elle a été invitée et elle prendra la parole lors de ce séminaire. Nous essayons d'œuvrer pour que cette université continue de s'intéresser au droit de l'espace.

Nous travaillons également au niveau de l'Agence spatiale brésilienne. Nous essayons d'accroître la coopération internationale dans le domaine du droit spatial et dans le domaine de la politique spatiale de manière plus générale. En effet, nous pensons que le droit spatial et la politique spatiale sont liés, c'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il faut élargir les activités de coopération de celle-ci. En effet, nous pensons que nous pouvons contribuer grandement à l'examen de ces questions au niveau du continent dans le cadre de programmes de coopération. Je pense en particulier au Chili, à l'Argentine, à la Colombie, au Venezuela étant donné que ce sont

des pays avec lesquels nous avons, comme l'Argentine par exemple, avec lesquels nous avons une relation très étroite de coopération.

Nous sommes convaincus, en ce qui nous concerne, que nous devons nous intéresser fortement à l'organisation de cours, de conférences et organisation d'activités de recherche dans le domaine du droit spatial et de la politique internationale spatiale. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Brésil pour cette déclaration. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite intervenir au titre de ce point 9, "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial" ? Espagne.

**M. R. MORO AGUILAR** (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. En Espagne, nous accordons une importance croissante à la formation professionnelle dans le domaine du droit de l'espace au niveau des études générales de droit mais également dans le cadre des formations aux sciences et technologies spatiales. Nous disposons de deux universités spatiales dans lesquelles sont organisés des cours de droit spatial. Il s'agit de l'université de Jaén. Nous disposons d'un programme de doctorat dans le domaine du droit spatial. Il y a également Jean Monet qui, tous les ans, organise un module sur les relations entre l'Union européenne et l'ESA, l'Agence spatiale européenne.

Le master en matière d'application des techniques spatiales inauguré en 2009 à l'Université polytechnique de Madrid est également à disposition et dans ce cours figure un module obligatoire de droit spatial. Il s'agit d'un master au bout de la formation vous obtenez un master de cette université. L'objectif de cette formation est de former des ingénieurs en systèmes spatiaux et celui-ci bénéficie de l'appui de l'ESA et des principales sociétés du secteur spatial.

Je me dois de mentionner ici également, Monsieur le Président, que le 19<sup>e</sup> Cours d'été du Centre européen du droit spatial a eu lieu à l'Université de Jaén du 30 août au 10 septembre 2010. Ont pris part à ce cours 34 étudiants émanant de 12 pays européens, des États-Unis et du Canada. Ceux-ci ont bénéficié de 40 heures de formation imparties par 28 conférenciers sur deux semaines, deux semaines de durée de ce cours de formation.

L'Espagne appuie et suit avec intérêt les travaux entrepris par le Bureau des affaires spatiales et par le groupe d'experts, notamment ce qui porte sur l'élaboration d'un cours de formation,

d'une structure pour les cours de formation au droit spatial. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite intervenir au titre de ce point 9 de l'ordre du jour ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc poursuivre et, je l'espère, terminer l'examen du point 9, "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial", cette après-midi.

**Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique** (point 11 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, nous allons passer maintenant à l'examen du point 11 de l'ordre du jour, "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique". Je n'ai pas d'orateur inscrit sur ma liste. Y a-t-il une délégation qui souhaite intervenir ? La Fédération de Russie.

**M. V. Y. TITUSHKIN** (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Merci. Bonjour à tous. Nous voudrions intervenir sur ce point pour mentionner un point particulier. L'année dernière, à la session du Sous-Comité juridique nous avons déjà attiré l'attention de nos collègues sur un problème, à savoir dans la majorité des États parties aux traités relatifs à l'espace, il n'existe pas de législation nationale appropriée, législation qui permettrait d'appliquer comme il se doit les dispositions desdits traités. Nous estimons que ce problème mérite une attention toute particulière de la part du Sous-Comité.

Nous comprenons très bien que tous les États parties aux traités sur l'espace ne mènent pas des activités dans l'espace, c'est le moins qu'on puisse dire. Toutefois, le nombre d'États qui participent ou qui lancent des activités dans l'espace augmente constamment. Par là-même, on pourrait se heurter à un problème grave. Je m'explique.

En l'absence dans un État menant des activités actives dans l'espace, l'absence d'une législation d'application des traités, cela pourrait être utilisé à des fins détournées ou à des fins pas toujours positives. Je veux parler du problème des pavillons de complaisance. Je vais vous donner un exemple. Il y a un opérateur provenant d'un État A. Dans cet État A, il existe une législation nationale stricte réglementant l'activité dans l'espace. Toutefois, cet opérateur, pour telle ou telle raison, préfère ne pas mener son activité sous le pavillon de son État, l'État A en question. Il existe un État B où soit il n'existe pas du tout de législation d'application, ou alors cette législation est

beaucoup moins stricte que dans l'État A. Ainsi, l'opérateur est soumis à la tentation de mener ces activités sous le pavillon de l'État B. Et là on peut arriver à tout un ensemble de problèmes d'ordre juridique, que ce soit l'immatriculation de l'engin lancé par l'opérateur de l'État A à partir du territoire de l'État B jusqu'au problème de la responsabilité de cet opérateur.

Je pense que le moment est venu que nous commençons au Sous-Comité, non seulement à collecter les informations sur les législations adoptées par tel ou tel État, mais nous devrions peut-être également envisager les différentes mesures ou les incitations pour tous les États leur permettant ou demandant d'adopter les législations qui répondent à la situation actuelle en matière de droit spatial et que nous devrions contrôler et surveiller ce processus constamment.

Je ne dis pas que je voudrais inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine session du Sous-Comité mais tout au moins nous pourrions commencer l'examen de cette question à titre préliminaire. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie le représentant de la Fédération de Russie pour cette déclaration. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite intervenir au titre de ce point de l'ordre du jour ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc poursuivre l'examen du point 11, "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique", cette après-midi.

**Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante et unième session du Sous-Comité juridique** (point 12 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Mesdames et Messieurs, nous allons maintenant passer à l'examen du point 12, "Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour". Je vais donner la parole au secrétariat qui a quelques communications à nous faire.

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*]: Vous vous souviendrez qu'hier nous avons décidé que, aujourd'hui, au titre du point 12 de l'ordre du jour, nous allons parler de l'organisation des travaux du Sous-Comité et que demain, mercredi, nous allons commencer l'examen de propositions concernant de nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité. À cette fin, nous avons parmi nous le chef des Services de conférence, M. Karbuzky, et

nous allons donner la parole à M. Karbuzky qui donnera d'autres précisions par rapport à tout ce qui a déjà été dit la semaine dernière sur cette question. Nous voudrions vous donner la possibilité de poser des questions ou d'obtenir des explications sur deux points. Tout d'abord, la durée des sessions du Sous-Comité juridique, et vous vous souviendrez du long débat que nous avons eu la semaine dernière sur ce point. La deuxième question concerne la proposition du fait de ne plus faire de transcriptions non éditées comme cela figure dans le document L.282.

Puisque nous avons M. Karbuzky avec nous dans la salle, les délégations peuvent lui poser toutes les questions concernant ces transcriptions non éditées.

Je reviens maintenant à l'organisation des travaux du Sous-Comité juridique et notamment les questions liées à la durée de nos sessions et les questions budgétaires, l'ouverture de crédit. Je vous renvoie au document préparé par le secrétariat "Projet de budget-programme pour l'exercice 2010-2011". Vous verrez de façon détaillée toutes les informations nécessaires. Ce document a été à la base du budget adopté pour le COPUOS. Il s'agit du document A/64/6/Sect.6. Il vous a été distribué dans vos casiers. Il n'y a qu'une seule information qui nous intéresse et je vous renvoie aux pages 9 et 10 du texte anglais, page 9 du texte français, rubrique 6-14. À cette page 9, "Produits", 6-14, vous verrez la ventilation des produits concernant l'Assemblée générale, la Cinquième Commission, les services de la Cinquième Commission lorsqu'il de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace. Il y a également les grandes commissions.

Vous avez les services fonctionnels pour les plénières, le Sous-Comité scientifique et technique, 3), et au a) Réunions du groupe de travail 60, et 4) Sous-Comité juridique, au a) 56. Je vous explique. Ce sont des produits que le secrétariat est censé vous présenter. Dans ces chiffres, c'est une comptabilisation du secrétariat des différentes réunions mais vous trouverez également les colloques organisés pendant nos sessions et les réunions du groupe de travail.

Je vais donner bientôt la parole à M. Karbuzky qui nous expliquera ce que cela veut dire en termes de nombre de séances auxquelles nous avons droit. Bien sûr, ce qui nous intéresse c'est celles du Sous-Comité juridique, mais pour vous donner au moins une notion du nombre de séances et quelles sont les implications financières en termes de coûts de traduction et d'interprétation.

Mais, avant de ce faire, avant de donner la parole à M. Karbuzky, je voudrais simplement vous

rappeler que le Comité et les Sous-Comités ont longtemps discuté de la durée des sessions. Cela fait bien longtemps que cette question est abordée. Vous vous souviendrez qu'en 1997, il y avait un *Chairman package deal*, un deal du Président qui accordait deux semaines au Sous-Comité scientifique et technique, deux semaines au Sous-Comité juridique et une semaine et demie pour le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Cet accord a été confirmé en 2003.

En 2003, nous avons mis au point un roulement pour le Bureau du Grand Comité et de ses deux Sous-Comités et surtout les documents qui ont été annexés au rapport en 2003, A/AC.58/20. Vous retrouverez également ce Package deal, cet accord global du Président concernant la durée des sessions. La nouvelle structure sera deux semaines pour le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique en février et en mars respectivement, et une semaine et demie pour le Comité en juin. En tout, cinq semaines et demie.

Ensuite, on a dit que le Comité pourrait décider de façon ad hoc d'allonger ou de raccourcir la durée de telle ou telle session selon que de besoin.

Avec ces quelques informations de base, je vais donner la parole à M. Karbuzky qui va revenir sur cette question du nombre de séances auxquelles nous avons droit et quels sont les frais encourus ou le budget prévu.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci. M. Karbuzky, allez-y.

**M. KARBUZKY** (Service des conférences) [*interprétation de l'anglais*] : Merci de me donner une fois de plus la possibilité de vous voir, de venir ici ce matin. Je souhaiterais répondre aux questions concrètes plutôt que de faire une présentation détaillée.

Pour ce qui est du budget, je vous dirai simplement que ce qui figure dans le budget ce sont les limites maximales au nombre de séances auxquelles vous avez droit. Que vous utilisiez pleinement le nombre de séances qui vous a été octroyé, peu importe, c'est à vous de décider comment les utiliser puisque les ressources des services de conférences figurent dans une autre partie, chapitre II du budget, et que ces ressources ne sont pas une somme de tout ce qui figure dans les autres parties du budget, les autres sections du budget. Il n'y a pas de corrélation directe entre le nombre de séances avec interprétation qui figure ici dans la partie 6 du budget, et les ressources prévues pour mon département dans la section 2 du budget pour fournir les services appropriés.

Ce qui figure dans le chapitre II c'est une approximation des besoins de la communauté, d'organes intergouvernementaux, d'organes experts et de ce que nous inscrivons au budget indirectement pour le Comité et les deux Sous-Comités c'est ce que vous utilisez. Donc, il s'agit en tout de cinq semaines et demie comme cela figure dans la section 6 du budget. Il y a certains organes qui n'utilisent pas entièrement leur nombre de séances, que ce soit la CNUDCI ou la Commission du crime et la justice pénale, entre autres, pour ne citer que ceux-là, mais cela relève de leur propre prérogative. C'est aux différents organes qui décident comment utiliser ces ressources qui leur ont été octroyées, et donc de voir le nombre de séances dont ils ont besoin pour mener à bien les travaux qui doivent être menés à bien.

Historiquement, l'utilisation des services de conférences n'est pas particulièrement élevée. Certaines années, on a dû envoyer un avertissement au Sous-Comité car leur taux d'utilisation était inférieur aux 80 % de seuil. Au fil des années, le taux d'utilisation était entre 70 et 90 %, ce qui semble indiquer que le nombre de réunions prévues dans le budget semble raisonnable, peut-être un petit peu trop élevé.

Une fois de plus, vu les difficultés financières et budgétaires que connaît l'ONU en général, les services de conférences en particulier, nous cherchons à réduire les demandes qui nous sont adressées et le volume des documents à traiter ainsi que le nombre de réunions avec interprétation. Donc, en fait, on s'attend plutôt à une diminution qu'à une augmentation du nombre de séances avec interprétation.

Si j'ai bien compris, le problème au départ c'était qu'il pouvait y avoir un réaménagement des séances entre le Comité et le Sous-Comité. Vous pouvez le faire, tout à fait, si cela ne dépasse le maximum. Il y a une procédure à suivre. Bien sûr, pour cette année c'est trop tard, mais pour l'exercice biennal suivant, le budget a déjà été présenté mais n'a pas encore été adopté par l'Assemblée générale, donc là vous pouvez modifier le nombre de séances alloué au Comité et au Sous-Comité, tant que vous ne dépassez pas les cinq semaines et demie.

Toutefois, si vous voulez augmenter le nombre de séances qui vous sont allouées, là ce sera difficile car nous calculons à l'avance le nombre anticipé de réunions avec interprétation, nous le faisons à l'avance et nous nous basons, dans nos calculs, sur les cinq semaines et demie. Donc, si vous voulez dépasser les cinq semaines et demie, ça risque de mettre à mal nos ressources parce que je ne pense pas que l'on puisse s'attendre à une

augmentation des ressources qui nous seront allouées par la Cinquième Commission. Donc, je vous encourage à rester dans la limite des cinq semaines et demie.

Je ne veux pas partir dans une direction qui risquerait de nous embrouiller encore plus. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Avez-vous des questions ou des commentaires suite à l'intervention de M. Hedman et de M. Karbuszky ? La France, vous avez la parole, Monsieur.

**M. M. HUCTEAU** (France) : Merci beaucoup, Monsieur le Président, et merci également au Bureau des affaires spatiales d'avoir organisé cette discussion et un grand merci au Directeur des Services de conférences de l'ONU.

Si j'ai bien compris, il n'y a pas de lien budgétaire ou de calcul possible entre les dotations, les 60 séances du Sous-Comité scientifique et technique et les 56 du Sous-Comité juridique et les 20 séances du Comité plénier, et les moyens budgétaires dont dispose le Service des conférences de l'ONU.

Par ailleurs, nous avons appris, c'était vendredi à midi, il y a eu une réunion organisée par les Services de conférences, qui ont indiqué, et ça avait été dit ici également, que la situation budgétaire des Services de conférences ici à Vienne était difficile voire problématique, et qu'ils étaient en déficit parce que les demandes des États étaient trop élevées par rapport aux ressources dont ils disposaient ici à Vienne.

J'ai compris aussi que ce déficit était lié principalement à l'activité de l'ONU. Donc, une des questions que j'ai c'est, si la longueur des sessions d'un des organes, soit le Comité plénier, soit le Sous-Comité juridique ou le Sous-Comité scientifique et technique, je parle théoriquement à ce stade, était réduite, ça viendrait atténuer le déficit de gestion des Services de conférences. C'est ça ma question. Est-ce qu'une réduction de la durée des séances des organes du Comité de l'espace aurait un impact positif sur le déficit des Services de conférences, globalement ici à Vienne. La question pourrait se poser également si d'autres organes des Nations Unies, Commission du droit international, réduisaient également leurs séances, ou si on décidait de réduire de quelques jours la durée des sessions, est-ce que le temps récupéré en termes d'interprètes notamment, viendrait atténuer le déficit des Services de conférences ? Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur, pour cette

question. Est-ce que M. Karbuszky souhaite répondre.

**M. KARBUSZKY** (Service des conférences) [*interprétation de l'anglais*] : Merci pour cette question. En effet, comme l'a rappelé le représentant de la France, la situation n'est pas facile pour nous. Le principal client c'est l'ONU, mais l'augmentation vient de l'ONU et des autres organisations de l'ONU y compris l'espace et la CNUDCI, par exemple, qui rajoutent à la charge de travail notamment en matière de documents. Donc nos ressources sont vraiment mises à mal notamment en matière de documentation. Au cours des deux ou trois années passées, nous avons eu une augmentation de 20 % des documents soumis au service de traduction et la tendance se poursuit cette année. C'est pourquoi nous avons dû adopter un certain nombre de mesures d'urgence.

Pour ce qui est du nombre de séances avec interprétation, tant qu'on s'en tient au nombre général de séances, et pour Vienne c'est assez élevé, c'est 1 200 séances avec interprétation avec l'ONU, sans compter l'Agence où nous travaillons également. Mais tant que nous nous en tenons à ces chiffres, ça ira. Bien sûr, toute réduction du nombre de séances avec interprétation serait bienvenu car souvent nous devons renforcer nos capacités locales en recrutant des temporaires à l'extérieur. Donc, une réduction du nombre total des réunions avec interprétation faciliterait notre situation de trésorerie.

Mais le principal problème c'est le problème de la documentation. Pour ce qui est des autres organes qui envisagent une réduction de leurs séances, la CND et la Commission du crime, il y a quelques années, sont passées de huit jours à cinq jours, sinon à ce stade je ne suis pas au courant d'autres réductions de temps de travail. Ces commissions ont un programme de travail très chargé et il leur est souvent difficile de finir leur programme en cinq jours. Mais c'est possible.

Je n'irai pas jusqu'à vous demander de suivre cet exemple, mais bien sûr, cela vous met sous pression, mais ça allège un petit peu la pression du Service des conférences. Parfois, on nous présente jusqu'à 20 projets de résolution en cinq jours plus le rapport à traduire, et tout cela en une semaine.

La CND, la Commission des stupéfiants a fait un bon travail il y a quelques semaines. Nous avons pu réduire de moitié la longueur du rapport. Le rapport, à l'origine, avait 50 pages et ils ont pu couper de moitié. Donc, un rapport rationalisé et plus ciblé. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci, M. Karbuszky. Je voudrais savoir s'il y a d'autres délégations désirant faire des observations sur le Service de la gestion des conférences. Le représentant des États-Unis. Allez-y, Monsieur.

**M. S. MCDONALD** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, nous nous félicitons de voir à nouveau le Directeur du Service de la gestion des conférences, de le voir ici parmi nous.

Pour ma délégation, pour essayer de voir un petit peu comment on pourra rationaliser nos travaux, c'est très utile de l'avoir ici parmi nous. J'ai quelques suggestions et une question à lui poser. Ma question porte en fait sur la réunion de l'autre jour. Vous avez indiqué qu'il faut payer 246 \$, chaque page d'un rapport coûte 246 \$. Je voulais savoir si c'est pour toutes les langues ou si c'est 246 \$ par page par langue. C'est la question que je me posais.

Ensuite, j'avais quelques observations à faire sur la documentation. Comme vous l'avez indiqué, la documentation est le poste budgétaire le plus coûteux et ma délégation pense que l'on devrait peut-être rationaliser nos rapports. Si vous regardez, par exemple, le rapport des réunions du CUPEA, lorsqu'on fait rapport par exemple sur les activités du Sous-Comité juridique et du Sous-Comité scientifique et technique, ces sections du rapport ne font que reprendre une information qui figure déjà dans le rapport du Sous-Comité juridique et dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique, donc on mentionne ça également dans le rapport du Comité dans son ensemble. Je pense que si l'on voulait rationaliser le rapport et le fonctionnement du CUPEA, je pense qu'il faudrait éviter de répéter dans les différents rapports, notamment dans le rapport du Comité ce qui est déjà dit dans le rapport du Sous-Comité juridique et du Sous-Comité scientifique et technique.

Ensuite, si vous regardez les rapports de tous les organes, et en particulier les deux Sous-Comités, vous vous rendez compte qu'en fait les positions, les vues exprimées par un ou par d'autres sont répétées à de multiples reprises, de nombreuses fois, très souvent parce que les délégués insistent pour que leurs vues, leurs opinions soient reprises, même si ces opinions, ces positions sont déjà conformes ou similaires à celles qui ont été mentionnées dans d'autres projets de rapport ou dans d'autres rapports. Donc, je pense qu'il faudrait peut-être revoir la manière dont nous reflétons les prises de position dans les différents rapports de manière à refléter les débats mais éviter de dresser

un catalogue des vues ou des opinions exprimées par une délégation ou une série de délégations ou un groupe de délégations. Les rapports selon les Lignes directrices des Nations Unies en la matière, doivent faire à peu près 20 pages alors que les nôtres sont beaucoup plus longs. Donc, je pense que nous devrions peut-être rationaliser la documentation et les documents.

Ensuite, pour ce qui est des transcriptions non éditées, ma délégation tient à appuyer la proposition qui nous a été faite par le secrétariat qui est mentionnée dans le document L.282. Le document L.282 sur l'utilisation des transcriptions, on propose d'arrêter de les utiliser et de les remplacer par des enregistrements numériques. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci aux États-Unis. M. Karbuszky, vous voulez réagir ?

**M. KARBUZKY** (Service des conférences) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, merci Monsieur le Président. Comme je l'ai dit l'autre jour, effectivement 246 \$ c'est le coût de la traduction pour une langue. Donc, vous multipliez ce chiffre par cinq, 246 x 5, pour l'anglais et les cinq autres langues.

Je peux également confirmer que, en effet, si vous regardez les Lignes directrices ou les Directives en matière de rédaction des rapports au niveau des Nations Unies, les rapports des organes intergouvernementaux ne doivent pas dépasser les 10 700 mots, ça fait à peu près 20 pages. J'ai parlé de la Commission des stupéfiants. Les rapports de la Commission des stupéfiants étaient fleuve, mais maintenant, comme je vous l'ai expliqué, ils ont réussi à réduire de moitié, en tout cas lors de la dernière session. Je pense que le CUPEA pourrait essayer de s'en inspirer. Il y a effectivement plusieurs choses que l'on pourrait revoir, rationaliser, comme vous le dites.

Le délégué des États-Unis a indiqué qu'il faudrait éviter de répéter dans un rapport ce qui a déjà été dit dans un autre rapport. Les déclarations également devraient être peut-être résumées. Il ne faudrait pas effectivement dresser un catalogue. C'est ce qui a été dit dans le bulletin n° 22 du Directeur général qui a été publié l'année dernière et qui a mis à jour, en fait, les Lignes directrices des Nations Unies en matière de rédaction des rapports. Autrement dit, les éléments qu'il faut y inclure et ceux qu'il ne faut pas inclure. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je donne la parole à M. Hedman. Le secrétariat, s'il vous plaît. Une explication, peut-être ?



**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, merci, Monsieur le Président. En fait c'est un complément d'information à ce qui vient d'être dit par M. Karbuzky. Tout simplement pour vous informer à des fins de précisions pour qu'on se comprenne bien.

Nous plançons sur le document portant sur l'exercice. Pour ce qui est maintenant de la période 2012-2013, pour ce qui est de l'allocation maximale pour le Comité est de 32 réunions. Pour le Sous-Comité scientifique et technique c'est toujours 60, et pour le Sous-Comité juridique il y a une légère réduction, on est à 52, on oscillerait entre 52 et 56. Je le dis pour que vous soyez tous au courant.

Ensuite, il y a une autre question qui n'est pas véritablement liée au Sous-Comité juridique mais cette question a quand même été soulevée la semaine dernière. Il s'agit de la question de la durée de la session du Comité, plus du Sous-Comité mais du Comité. Vous savez que nous avons deux semaines pour les deux Sous-Comités et une semaine et demie, huit jours pour être exact, pour le Comité. Pour le secrétariat, pour les gens qui sont à la tribune ici, pour l'équipe de base du secrétariat, ça commence à être difficile. Le nombre de points à l'ordre du jour ne cesse de s'accroître, il y a davantage d'exposés techniques, davantage de déclarations assez longues, une charge de travail très lourde et il est de plus en plus difficile pour le secrétariat de répondre aux besoins des délégations notamment pour ce qui est du Comité, non pas des Sous-Comités mais du Comité. Comme je l'ai dit la semaine dernière, les délégations pourraient envisager de prendre des mesures pour porter la durée du Comité à deux semaines, la durée de la session à deux semaines. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci, M. Hedman. Merci, Messieurs. Merci, M. Hedman, merci M. Karbuzky. Y a-t-il des questions, des observations dans la salle, ou des suggestions à l'attention du Service de la gestion des conférences ? Les Pays-Bas, allez-y Monsieur.

**M. R. LEFEBER** (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je remercie le secrétariat. Merci d'avoir apporté un complément d'informations à l'information qui nous a été transmise déjà vendredi.

Deux questions. Première question qui porte sur l'information qui nous a été transmise par le secrétariat aujourd'hui, à savoir que l'allocation du Sous-Comité juridique passe de 56 à 52, donc il y a une légère diminution. Pourquoi est-ce qu'il y a une diminution de 56 à 52 uniquement pour le Sous-Comité juridique et pourquoi cette réduction

n'affecte pas le Comité ou le Sous-Comité scientifique et technique ?

Ensuite, deuxième question qui porte sur la suggestion qui a été faite ici dans cette salle, à savoir la possibilité de transférer des allocations du Sous-Comité juridique au Comité pour que le Comité puisse bénéficier de deux semaines. Donc, donner une partie de l'allocation en nombre de réunions du Sous-Comité juridique au Comité pour qu'il puisse y avoir deux semaines. Je voudrais savoir comment cette décision doit être prise. Doit-il s'agir d'une recommandation du Sous-Comité juridique au Comité ou s'agit-il d'une décision qui doit être prise au Comité lors de sa prochaine session pour le prochain exercice 2012-2013 ? Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je remercie le représentant des Pays-Bas. Je vais donner la parole à M. Karbuzky pour qu'il réponde peut-être ? M. Karbuzky. M. Hedman, pardon.

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Oui, alors, comment est-ce qu'on a calculé ? Comment est-ce qu'on a calculé cela ? C'est ce qui est mentionné dans les propositions de budget. En fait, ils sont basés sur l'utilisation du temps par les différents groupes de travail. Le groupe de travail, par exemple, sur les législations nationales, devait terminer ses travaux cette année et on ne savait pas si d'autres groupes de travail seraient créés. Donc, lorsque l'on prépare le budget, nous devons prendre en considération, et c'est ce que nous devons faire en fonction des règles, nous devons voir quel a été l'usage qui a été fait des ressources l'année précédente. Sur cette base, nous tablons, nous faisons un calcul et qu'ensuite nous présentons dans la proposition du budget. Et ça sert de base pour déterminer l'allocation en réunion qui est ensuite utilisé par le Service des conférences pour faire ses calculs. C'est la raison pour laquelle il y a une différence entre le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique.

J'espère avoir été clair. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup, merci M. Hedman, merci M. Karbuzky, merci Messieurs pour cette information de qualité. M. Hedman, vous avez des communications à faire ?

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, merci, Monsieur le Président. Il faut qu'on soit clair. Deuxième question, les transcriptions non éditées. M. Karbuzky est là donc on va peut-être en profiter. S'il y a des délégations qui désirent poser des

questions sur la proposition faite par le secrétariat visant à arrêter d'utiliser les transcriptions non éditées. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci, M. Hedman. Y a-t-il des questions dans la salle ? Le Venezuela, allez-y.

**M. M. CASTILLO** (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Merci au secrétariat et merci au Chef du Service de la gestion des conférences. Ma délégation est d'avis, Monsieur le Président, du fait que justement l'utilisation des ressources doit être optimisée et il faut les utiliser de manière judicieuse. En ce sens, Monsieur le Président, nous voudrions poser la question suivante au Service de la gestion des conférences. Au niveau du Comité, au niveau des Sous-Comités, le Sous-Comité juridique et le Sous-Comité scientifique et technique y a-t-il des problèmes en matière de documentation ? Nos comités et Sous-Comités produisent-ils ou exigent-ils trop de documentations ? Est-ce qu'on a dépassé certaines limites ? Est-ce qu'on est en train de dépasser les plafonds qui avaient été fixés et est-ce que cela va au-delà du budget qui avait été prévu pour le Comité et ses organes subsidiaires ?

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Venezuela. M. Karbuzky ?

**M. KARBUZKY** (Service des conférences) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président, et merci pour vos questions, Mesdames et Messieurs. Dans le projet de budget il y a effectivement une réduction du nombre de réunions, et étant donné les difficultés budgétaires que nous connaissons au niveau du Service de la gestion des conférences, nous n'allons pas bien sûr remettre cela en question. Pourquoi est-ce qu'il y a des propositions visant à réduire le nombre de réunions ? Pourquoi est-ce qu'on ne réduit pas le nombre de documents ? Bien sûr, on ne va s'opposer. En tout cas, étant donné la longueur des documents, je vous encouragerais à le faire, étant donné le coût des documents, ce n'est pas véritablement un problème de ressources, le problème ce sont les rapports au niveau du secrétariat, les notes du secrétaire général mais également les rapports d'organes intergouvernementaux.

Donc, nous vous encouragerions en tout cas à les mettre en conformité avec les Lignes directrices, les Directives en la matière. À cet égard, je vous encourage à peut-être réduire le volume de certains de vos rapports. Mais bien sûr, c'est à vous d'en décider et c'est à vous de décider de quels rapports vous avez besoin. C'est à vous de

décider quel mandat vous allez confier au secrétariat, mandat qui pourrait donner lieu à la production d'un rapport écrit dans le cadre d'un document classique, style parlementaire.

Vous savez qu'il y a d'autres solutions qui sont à la disposition du secrétariat. Il peut y avoir un rapport oral. On peut également, au lieu de demander un rapport, on peut tout simplement renvoyer un rapport déjà prêt de manière à ne pas produire un rapport supplémentaire. Donc, il y a plusieurs manières de réduire le volume de la documentation et en ce qui nous concerne, nous sommes prêts à travailler de concert avec votre secrétariat, avec vous, Mesdames et Messieurs les États membres, pour trouver des solutions qui sont acceptables pour tous, qui répondent à vos besoins et qui sont faisables sur la base des ressources existantes, ressources qui, en particulier en documentation comme je viens de le dire, sont un peu en-dessous de ce qui pourrait être demandé sur le papier par les États membres. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Très bien. Je donne maintenant la parole à M. Hedman, le secrétariat, s'il vous plaît. Une communication ?

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, merci, Monsieur le Président. Je vous prie de m'excuser. J'ai oublié une question qui avait été posée par le délégué des Pays-Bas. Je pense que la question portait sur la procédure permettant d'arriver à ces chiffres et la présentation du projet de budget. Mais peut-être les Pays-Bas pourraient m'éclairer sur la question ou pourraient reposer leur question.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Pays-Bas.

**M. R. LEFEBER** (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. La question que j'avais posée était la suivante. Elle portait sur le transfert d'une allocation du nombre de réunions du Sous-Comité juridique au Comité principal pour que le Comité puisse porter la durée de sa session à deux semaines et non pas à une semaine et demie comme c'est actuellement le cas et pour ce faire on réduirait la durée de notre session du Sous-Comité juridique à huit jours. La question que je vous posais c'était de savoir pour prendre ce genre de décision qu'est-ce qu'il faut faire ? Est-ce qu'il faut qu'il y ait une recommandation du Sous-Comité juridique au Comité ou est-ce que c'est une décision qui doit être prise tout simplement par le Comité lors de sa prochaine session au mois de juin ? Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : M. Karbuzky.

**M. KARBUZKY** (Service des conférences) [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup. De toute façon vous faites rapport au Comité en tant que Sous-Comité juridique, donc c'est au Comité de trancher sur la question. Mais en tout cas, il est clair que si vous faites un appel du pied au Comité en lui disant que ce serait acceptable pour le Sous-Comité juridique, que ça ne nuirait pas aux travaux du Sous-Comité juridique, je pense qu'une décision pourrait être prise par l'organe-père. Si c'est de bonne guerre et si le transfert est équitable, ça n'aurait pas, en ce qui nous concerne, d'implication budgétaire. Il s'agirait tout simplement de modifier le document sur le budget et ce serait reflété dans le calendrier des Nations Unies portant sur la prochaine période qui sera examinée à la fin du mois d'août au début du mois de septembre par le Comité des conférences. Donc, ça vous donne le temps de mener à bien ce processus et de procéder à ce changement si vous êtes bien sûr d'accord pour que tout soit prêt pour le prochain exercice biennal. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci, M. Hedman. Merci M. Karbuzky, chef du Service de la gestion des conférences. Merci pour toutes ces informations. Y a-t-il des questions ou des observations ou des suggestions dans la salle ? Les États-Unis d'Amérique, vous avez demandé la parole, Monsieur, allez-y.

**M. S. MCDONALD** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je tiens à demander. Vous avez parlé du bulletin du Directeur général n° 22 sur la documentation. Est-ce que vous pourriez mettre ce bulletin à notre disposition, à la disposition des membres du Sous-Comité ? Je pense que ce serait très utile de disposer de ce document de référence.

Ensuite, pour ce qui est du processus de prise de décision et des choses à faire pour que cette décision soit prise, en ce qui nous concerne le Sous-Comité juridique pourrait tout à fait prendre une décision concernant les transcriptions non éditées à ce stade, lors de cette réunion. Il pourrait y avoir recommandation au Comité et une décision pourrait être prise notamment pour ce qui est de la durée des sessions. Je pense que c'est au Sous-Comité juridique de décider de combien de temps il a besoin pour s'acquitter de ses fonctions et de ses tâches. Ça pourrait revêtir la forme d'une recommandation qui serait transmise par le Sous-Comité juridique au Comité qui l'adopterait au mois de juin lors de sa prochaine session.

Ma délégation voudrait également que l'on mentionne dans le rapport le fait que le Sous-Comité juridique recommande de rationaliser nos

rapports. Ça pourrait être une recommandation qui pourrait être adressée au Comité et qui pourrait affecter le Sous-Comité juridique, le Comité lui-même et le Sous-Comité scientifique et technique. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je remercie le représentant des États-Unis. Je donne maintenant la parole à M. Hedman. Le secrétariat ? Non ? Vous n'avez rien à dire, le secrétariat ?

Avez-vous d'autres questions ou commentaires à poser au Service des conférences. Cela ne semble pas être le cas. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent intervenir au titre du point 12 ? Cela ne semble pas être le cas. Pays-Bas.

**M. R. LEFEBER** (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Alors maintenant nous disposons de toutes les informations nécessaires et j'ai eu la possibilité de poser des questions, d'obtenir des explications et passons maintenant à l'étape suivante. Si j'ai bien compris l'intervention des États-Unis, dans ces cas-là il faudra peut-être aborder la question directement. Moi, je serais assez d'accord avec les États-Unis dans leur soutien sans réserve à la proposition du secrétariat concernant l'utilisation de ces transcriptions. Nous pensons également qu'il faudrait envoyer les recommandations du Sous-Comité juridique au Comité visant à abrégé, raccourcir la durée de notre session de deux jours et d'augmenter, par la même occasion, le nombre de jours de la session du Comité. Donc les deux jours seront transférés au Comité, et d'une façon générale, le nombre de jours que nous passerons à examiner les questions liées à l'espace ne sera pas modifié.

Pour ce qui est de la rationalisation de nos réunions, bien sûr il faut rationaliser, il faut harmoniser nos rapports, il faut que nos rapports soient plus ciblés, plus précis, et surtout envoyer des recommandations. Bien sûr, il faut une partie procédurale. S'il y a quelque chose de nouveau il faut le mentionner mais ça ne sert à rien de répéter d'une année sur l'autre toujours la même chose. Pour ce qui est de l'organisation de nos travaux, je pense que ce travail peut se poursuivre, on n'a pas besoin de lever la séance à 16 heures, il faut tout de suite passer à autre chose et que toutes les délégations soient averties et soient prêtes à passer à un autre point de l'ordre du jour, le cas échéant.

Nous devons également mieux regrouper les points, ne pas les reprendre un petit peu dans le désordre, ça irait dans le droit fil de la rationalisation de nos travaux. La semaine dernière j'avais également dit qu'il serait très utile que nos séances soient publiques, pour que le public voie ce que nous faisons. D'après ce qui a été dit vendredi,

on a dit effectivement ça serait trop coûteux de faire ces diffusions, mais j'aimerais qu'on me présente les coûts si on pouvait présenter nos réunions par Webcast pour que le public sache ce que nous faisons. Ça se fait un petit peu partout de par le monde, alors pourquoi pas nous ? Je voudrais simplement savoir quels seraient les coûts supplémentaires par rapport au coût d'un rapport sur papier ou d'un enregistrement numérique. Donc, qu'on nous présente le coût d'une présentation Webcast.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : La France, s'il vous plaît. Vous avez la parole, Monsieur.

**M. M. HUCTEAU** (France) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Ma délégation souhaiterait s'inscrire dans la ligne de ce qui vient d'être dit par le distingué délégué des Pays-Bas. Je ne vais pas reprendre tous les points qu'il a évoqués, mais nous avons ici un devoir, une obligation d'efficacité. Les mesures qui ont été envisagées, notamment le transfert de séances du Sous-Comité juridique vers le Comité plénier de l'espace, sont des pistes tout à fait intéressantes qui méritent notre soutien. Toutes les mesures de recherche d'efficacité dans la rédaction des rapports, dans la réduction du volume de documentations sont des pistes que nous pouvons soutenir également.

La question de l'organisation de nos séances est un sujet important. Je pense notamment au travail, à l'organisation pratique du travail. Beaucoup de délégations, ici, quelle que soit leur taille, font venir des experts de leur capitale ou de leurs universités, et le fait de se réunir en pratique, une heure et demie le matin, une heure et demie l'après-midi, abouti à hacher complètement le travail, à la fois pour les experts et à la fois pour les diplomates des délégations qui ne sont mobilisés au quelques heures par jour alors qu'ils sont très sollicités par ailleurs, puisque beaucoup d'entre nous couvrons plusieurs organes ou organismes ou institutions à la fois.

Donc, je pense que nous avons un devoir d'organisation et de rationalisation de nos travaux et en ce sens nous serions intéressés à ce que la question du séquençage des points de l'ordre du jour et de la clôture définitive des points lorsqu'il n'y a plus d'orateurs soit examinée. Il est assez frustrant de voir ouvrir des points de l'ordre du jour, de constater qu'il n'y a pas d'orateurs et de se dire, de toute façon on pourra faire un discours dans deux ou trois jours parce que les points seront constamment rouverts. Je pense que ça reflète très négativement sur notre capacité collective d'organisation et ça ne donne pas une bonne image de la qualité du travail qui est faite dans ce Sous-

Comité pour ne prendre qu'un exemple. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur, pour cette déclaration. La Fédération de Russie. Vous avez la parole, Monsieur.

**M. V. Y. TITUSHKIN** (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Merci, Monsieur le Président. À l'instar des autres délégations, nous aussi, nous appuyons certaines des mesures qui ont été mentionnées ici visant à rationaliser nos travaux. Cela concerne notamment les propositions concernant la documentation ainsi que l'organisation rationnelle de nos travaux.

Nous voudrions également nous joindre à l'appel lancé à tous les membres du Comité de bien vouloir respecter une certaine discipline, de commencer à l'heure et non pas avec une demi-heure de retard.

Toutefois, nous avons des doutes fondés quant au bien-fondé d'une répartition du nombre de séances et de donner, si on peut dire, quelques séances au Comité plénier. Pendant les sessions du Sous-Comité juridique et du Sous-Comité scientifique et technique, ce sont surtout les experts, les spécialistes qui viennent à ces sessions et c'est ici dans le Sous-Comité qu'on a un examen plus détaillé, plus professionnel, plus expert de différents points de l'ordre du jour. À notre avis, les sessions du Comité devraient, en fait, résumer ce qui a été fait au Sous-Comité juridique et au Sous-Comité scientifique et technique et en tirer les conclusions.

Pour toutes ces raisons, nous ne pensons pas qu'il soit vraiment justifié de faire des longues déclarations circonstanciées au sein du Comité. Et nous ne voyons pas non plus l'intérêt d'un long débat général au Comité plénier. C'est pourquoi je ne pense pas qu'il soit utile de prendre une décision de façon précipitée concernant une nouvelle répartition du nombre de séances entre les Sous-Comités et le Comité et donner certaines séances du Sous-Comité au Comité. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie. Le Venezuela, vous avez la parole, Monsieur.

**M. M. CASTILLO** (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Je voudrais intervenir en anglais, étant donné que je vais intervenir au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

[*l'orateur poursuit en anglais*] : Notre message est le suivant. Nous devons rationaliser notre temps, donc plutôt que de modifier le nombre

de séances qui nous sont allouées, essayer de voir comment utiliser au mieux le temps qui nous est imparti. Certaines délégations estiment que l'importance du Sous-Comité baisse, malheureusement, et nous devons préserver, sauvegarder la valeur de ce Sous-Comité, lancer de nouveaux débats, de nouvelles questions et utiliser le temps qui nous est imparti de façon plus efficace et rationnelle.

Pour toutes ces raisons, prêter ou donner deux jours au Comité ne nous permettra pas de sortir de cette situation quelque peu négative. Ça nous donnera moins de temps pour aborder les questions qui sont importantes.

Et là je voudrais poser une question, si vous le permettez. Par exemple, le Sous-Comité scientifique et technique a un groupe de travail qui s'occupe de façon générale des activités, le Comité plénier. Peut-être que vous pourriez m'expliquer, le secrétariat ou mes collègues, comment ce Comité fonctionne ? Je pose cette question parce que cela pourrait nous aider un petit peu à faire le tri dans les documents présentés au Sous-Comité, par exemple la question liée au développement durable, et le document sur les cours concernant le droit spatial qui a été préparé par le secrétariat. Donc, nous remercions le secrétariat d'avoir préparé ces documents, mais nous n'en avons pas vraiment parlé, ça ne nous a pas servi à grand-chose. Donc, nous pourrions peut-être proposer un nouveau point de l'ordre du jour, nous pourrions avoir un point intitulé "Événements importants dans le domaine du droit spatial", par exemple. Donc, autrement dit, comment ce Comité marche et comment il a été créé.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Le secrétariat, merci de répondre au Venezuela.

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Le secrétariat ne peut pas vous donner une réponse directement, nous devons peut-être remonter dans le temps, vous donner une explication historique du quand, comment et pourquoi. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : L'Allemagne.

**M. B. SCHMIDT-TEDD** (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Nous aussi, nous serions en faveur de la rationalisation de nos travaux. Comme l'a dit à juste titre le représentant de la France, nous devons réorganiser le découpage des différents points de l'ordre du jour, le séquençage des différents points, et aborder les points à un moment donné. Cela nous permettra de mieux cibler nos activités et de travailler de façon plus efficace et rationnelle.

La coopération entre les experts d'une part et les représentants politiques d'autre part, est nécessaire. Il faut rééquilibrer les choses pour que les experts soient disponibles quand on en a besoin et il faut que les groupes de travail forment un bloc plus homogène pour bénéficier d'une présentation par les experts comme cela était fait en dehors des sessions formelles du Sous-Comité juridique. Par exemple, samedi ou hier soir, pendant des réunions en dehors du Sous-Comité juridique.

Pour ce qui est de l'interaction entre les différents comités, nous savons que certains points de l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique reprennent ce qui est examiné au Sous-Comité juridique et donc il serait peut-être bon de les aborder conjointement, par exemple dans le contexte du développement durable. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite intervenir au titre du point 12 ? La république tchèque et ensuite le Brésil.

**M. V. KOPAL** (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je voudrais vous rappeler que nous avons déjà dit notre position concernant ces transcriptions non éditées la dernière fois. Mais si vous voulez, je pourrai répéter notre position. Nous pensons qu'il faut arrêter cette pratique mais il serait bon, d'autre part, qu'on ait accès au script en anglais, à l'enregistrement fait par le secrétariat. Nous ne voulons pas avoir tous les textes, mais au moins les scripts qui nous intéressent. J'ai cru comprendre après la première séance d'information que cela pourrait être possible et cela nous permettrait de mieux nous préparer.

Et puisque j'ai la parole, je voudrais rebondir sur ce qui a été dit par l'Allemagne, notamment la possibilité d'une plus grande coopération entre les deux Sous-Comités et d'avoir, par exemple, un ou deux jours de séance conjointe pour que les experts des deux Sous-Comités puissent examiner conjointement des questions d'intérêt commun. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Brésil.

**M. J. MONSERRAT FILHO** (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Nous aussi, nous pensons qu'il faut rationaliser nos travaux, il serait bon d'adopter un plan de rationalisation avec des dates précises et des données précises pour que nous puissions évaluer les avantages d'un tel exercice. Nous sommes également en faveur de la proposition de l'Allemagne. En effet, nous pensons qu'il serait utile d'avoir une meilleure coordination entre le Sous-Comité juridique et le Sous-Comité scientifique et technique.

Pour ce qui est d'une diminution du nombre de jours de séances, je ne suis pas vraiment sûr que ce soit la bonne solution. Je pense qu'il vaut mieux insuffler un nouveau dynamisme au Sous-Comité pour que nous puissions retrouver, sinon toute l'efficacité, au moins en partie le dynamisme et l'efficacité du Sous-Comité dans les années 1960-1970-1980, lorsque nous avons pu accueillir les experts éminents et lorsque nous avons mené des débats très utiles.

Si nous remontons un petit peu dans l'histoire du COPUOS qui fête son cinquantième anniversaire cette année, nous avons connu des moments de gloire dans notre passé mais il n'y a pas beaucoup de pays qui participent et les avantages tirés de l'espace étaient bien moindres à l'époque. Maintenant, nous avons de plus en plus de pays représentés, les services fournis sont plus courants, l'espace est indispensable pour tous les pays, personne ne devrait se sentir laissé de côté, oublié. Ça c'est un travail important et nous avons l'impression d'être un peu trop modestes, nous devons lancer un débat réel pour relever tous les défis de l'actualité, aborder les choses dans toutes leurs perspectives et non pas pour les pays qui sont déjà dans un stade évolué, mais aussi tous ceux qui se lancent dans les activités spatiales pour pouvoir bénéficier des activités spatiales pour leur propre développement. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent intervenir? Non, cela ne semble pas être le cas. Nous allons poursuivre l'examen du point 12, "Propositions au Comité concernant les nouveaux points de l'ordre du jour", cette après-midi.

Nous allons passer maintenant à la présentation technique. Je vous rappelle que les présentations techniques ne devraient pas dépasser 20 minutes. Je vais donner maintenant la parole à Mme Laura Montgomery des États-Unis qui fera une présentation intitulée "La FAA, l'Administration de l'aviation fédérale, et la délimitation".

**Mme L. MONTGOMERY** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. La FAA est ravie de vous présenter notre approche pour réglementer les transports vers l'espace et de l'espace pour ce qui est notamment de la délimitation. La législation nationale déterminant le lancement et la rentrée se trouve dans le titre 51 du Code des États-Unis au chapitre 509. Le Congrès des États-Unis donne à la FAA la possibilité d'octroi des licences et de réglementer le lancement et la rentrée du lanceur et des engins. Nous avons octroyé des licences sur environ 200 lancements depuis 1984, alors que les

capacités commerciales se répandent et le Congrès a augmenté l'autorité de la FAA, notre approche n'a pas été modifiée.

Pour nous, déterminer lorsqu'un véhicule de transport spatial a besoin d'une licence constitue un processus assez clair. La définition définit le lancement comme placer ou essayer de placer un lanceur ou une charge utile, le participant de vol sur une trajectoire orbitale, sur orbite de la terre dans l'espace ou autrement dans l'espace extra-atmosphérique. Un lanceur signifie un engin construit pour opérer ou porter une charge utile ou un être humain dans l'espace. Un lanceur à usage unique tel que Atlas ou Delta lançant des satellites de communication sur l'orbite satisfait la définition statutaire parce qu'il arrive à l'orbite de la terre.

Nous avons également octroyé la licence pour un lancement vers la Lune. Si le véhicule va aussi loin, il a d'une certaine façon atteint l'espace extra-atmosphérique mais nous savons que nous avons besoin d'octroyer une licence sans nous préoccuper si le véhicule traverse cette ligne imaginaire de l'espace extra-atmosphérique.

Cette législation comprend également des fusées suborbitales en tant que lanceurs. Ce véhicule de lancement à usage unique n'arrive pas sur l'orbite et l'inclusion de lancement suborbital dans notre définition rend inutile de déterminer où sont les frontières de l'espace extra-atmosphérique. Pour faire la différence entre ces fusées suborbitales et l'aéronef, notre loi définit la fusée suborbitale comme un véhicule qui a l'intention de voler sur une trajectoire suborbitale et dont la poussée est plus grande que pour la majorité de sa partie lors de l'ascension. La trajectoire suborbitale signifie un vol intentionnel pour le lanceur dont le point d'impact ne quitte pas la surface de la Terre, autrement dit qui n'arrive pas sur l'orbite.

Pour ce qui est de la sûreté publique, ces fusées représentent les mêmes dangers que les lanceurs habituels donc elles sont traitées de la même façon au titre de notre législation. Ces définitions garantissent que la FAA a les moyens de définir si un véhicule a besoin de licence même si ce véhicule n'arrive pas sur l'orbite. La FAA a trouvé que sa définition statutaire permet de savoir où commence l'espace dans le contexte de la rentrée. Notre statut définit la rentrée et le retour comme une tentative de rentrer un véhicule ou une charge utile de l'orbite de la Terre sur la Terre. Certains chercheurs pourraient dire que cette approche est fonctionnelle. Nous essayons de voir comment fonctionne cet engin pour déterminer comment le réglementer. Notre statut parle de l'espace extra-atmosphérique sans le définir car cette définition n'a pas été considérée comme nécessaire. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Madame. Vous pouvez poser une ou deux questions si vous le souhaitez. Avez-vous des questions ? Autriche, merci.

**Mme I. MARBOE** (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Merci pour cette présentation très intéressante qui donne des définitions et des précisions très intéressantes concernant l'autorisation nationale. Hier, on nous a dit qu'il y a une modification de la législation nationale en matière d'activités spatiales et j'aurais voulu qu'on nous en parle. Peut-être que vous pourriez nous expliquer pourquoi cela n'a pas été mentionné ou peut-être que cette nouvelle législation n'est pas encore finalisée ou promulguée, mais j'aurais voulu en savoir plus sur cette législation.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Mme Montgomery.

**Mme L. MONTGOMERY** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Pour répondre à votre question, je dirais qu'hier notre délégation a parlé de la recodification de la législation. Autrement dit, on a revu la classification. C'est le numéro qui a changé. Au lieu d'être sous le titre, chapitre 700, titre 49, aujourd'hui c'est le titre 51, chapitre 509. En fait, il y a eu dans le processus de recodification renumérotation de tous les textes. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci pour cette précision.

**Mme I. MARBOE** (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Est-ce que cela comprend uniquement le Commercial Space Launch Act ou est-ce que cela comprend d'autres textes de loi également ?

**Mme L. MONTGOMERY** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Comme on vous l'a expliqué, Madame, hier, cela comprend les autres lois relatives au droit spatial, notamment ceux de la NASA et d'autres du Département du commerce.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. La République tchèque a demandé la parole. M. Kopal, allez-y.

**M. V. KOPAL** (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Je tiens tout simplement à exprimer ma reconnaissance au représentant des États-Unis pour l'exposé très intéressant parce que la question évolue donc ces questions sont toujours très intéressantes.

Le Pr Marboe de l'Autriche a fait remarquer que dans ce texte figurent des définitions très précises et très importantes. C'est la raison pour

laquelle je voulais demander s'il ne serait pas possible tout simplement de distribuer et d'obtenir une copie de ce qui a été projeté à l'écran pour les délégations qui seraient intéressées et qui voudraient justement avoir ce texte. Nous n'avons pas écouté beaucoup d'exposés techniques dans le cadre de ce Sous-Comité juridique. Je crois que le premier a été fait hier par la France. Aujourd'hui, nous avons écouté les États-Unis. Donc, peut-être que le secrétariat, si le secrétariat ne peut pas le faire, peut-être dans ce cas-là la délégation directement pourrait peut-être accepter de nous donner un exemplaire de ce qui a été projeté. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci au représentant de la République tchèque. Y a-t-il d'autres questions sur cet exposé ? Le Brésil a demandé la parole. Allez-y.

**M. J. MONSERRAT FILHO** (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je tenais à revenir sur un détail qui me semble important suite à l'exposé fait par la représentante des États-Unis.

Les questions qu'elle a abordées sont très importantes du point de vue de la définition et délimitation de l'espace. Je pense que la solution que nous apercevons au bout du tunnel dans le cadre de l'examen que nous faisons de cette question au niveau du Sous-Comité, nous pensons que ce genre d'exposé est très important et nous permettra d'envisager une solution. Il serait bon effectivement d'avoir accès à cet exposé.

Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je tiens à poser une question sur la commémoration du cinquantième anniversaire du premier vol habité. Nous avons des observations à faire là-dessus, une déclaration à faire, alors si vous pouviez, s'il vous plaît, après nous donner la parole, nous vous en serions très reconnaissants. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup au représentant du Brésil. Pr Filho, je vous remercie. Je pense que l'exposé pourra vous être distribué puisque l'exposé des États-Unis a été mis à notre disposition. Le secrétariat, M. Hedman.

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, merci, Monsieur le Président. Une communication. Les exposés du colloque qui a eu lieu la semaine dernière, les exposés techniques que nous avons entendus jusqu'à présent et les documents de séance, les CRP, s'ils ne le sont pas encore, en tout cas sont en train d'être mis à la disposition, téléchargés sur le site du Bureau des affaires spatiales.

Pourquoi est-ce qu'il y a ce retard ? Parce que la personne qui est chargée de cette tâche a plusieurs casquettes à porter. En tout cas, sachez que si ces informations, si ces textes ne sont pas encore à disposition sur le site du Bureau des affaires spatiales, elles le seront dans la journée. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci, M. Hedman. Y a-t-il d'autres observations dans la salle ? À nouveau merci beaucoup Madame la représentante des États-Unis, merci pour cet exposé technique.

Je ne vais pas tarder, Mesdames et Messieurs, à lever la séance plénière de manière à ce que le groupe de travail sur le point 11 de l'ordre du jour, puisse tenir sa troisième réunion. Vous le savez, celui-ci est présidé par Mme Irmgard Marboe de la délégation autrichienne.

Avant de ce faire, je tiens à vous rappeler, Mesdames et Messieurs, notre programme de travail pour cette après-midi.

Nous reprendrons à 15 heures précises et nous continuerons et, je l'espère, concluons l'examen du point 8, "Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles".

Nous continuerons ensuite et, je l'espère concluons, notre examen du point 9, "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial". Nous continuerons également

l'examen du point 11, "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique".

Nous continuerons ensuite l'examen du point 12 de l'ordre du jour, "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante et unième session du Sous-Comité juridique", dans le cadre duquel nous aborderons les questions d'organisation.

Nous lèverons ensuite la séance plénière pour que le groupe de travail sur le point 11 de l'ordre du jour puisse tenir sa quatrième réunion, toujours sous la présidence de Mme Marboe de la délégation autrichienne.

À la fin de la séance, après avoir levé la séance de cette après-midi, vous êtes invités à 18 heures à une réception organisée par la délégation des États-Unis d'Amérique. Celle-ci aura lieu dans la Salle Mozart du Restaurant du CIV.

Je voudrais savoir s'il y a des observations ou des questions sur ce programme de travail. Non. Très bien. Dans ce cas-là, j'invite donc Mme le Pr Marboe de la délégation autrichienne à présider la troisième réunion du groupe de travail sur le point 11 de l'ordre du jour.

La séance est levée. Nous reprendrons à 15 heures.

*La séance est levée à 12 h 8.*